



Les tarifs du régime public en vigueur le 1^{er} juillet 2014

Adultes de 18 à 64 ans non admissibles à un régime privé Personnes de 65 ans ou plus sans SRG							
Tarifs en vigueur avant et après le 1 ^{er} juillet 2014							
À la pharmacie						Lors de la déclaration des revenus	
Franchise mensuelle		Coassurance mensuelle		Contribution mensuelle maximale		Prime annuelle	
Avant	Après	Avant	Après	Avant	Après	Avant	Après
16,25 \$	16,65 \$	32%	32,5%	82,66 \$	83,83 \$	De 0 \$ à 607 \$	De 0 \$ à 611 \$

En résumé :

Franchise annuelle estimée : 199,80 \$ par adulte

Remboursement : 67,5% (substitution générique obligatoire)

Contribution annuelle maximum (après c'est 100%) : 1005,96 \$

**Contribution annuelle maximum pour les
personnes de 65 ans ou plus avec SRG de 1% à 93% :** 613,92 \$

Prime annuelle (payable sur rapport d'impôt) : 611,00 \$ par adulte

Prime annuelle totale pour année 2014 : 609,00 \$ par adulte
(Ce coût représente 6 mois à 607 \$ et 6 mois à 611 \$)

Pour plus d'informations sur le sujet, consultez le site :

<http://www.ramq.gouv.qc.ca/fr/citoyens/assurance-medicaments/Pages/resume-couts.aspx>

